

surveillance des effets réels des réductions des émissions prouve que l'acidification demeure constante, d'autres mesures de réduction du SO<sub>2</sub> seraient alors justifiées. Toute autre mesure nécessitera de longues discussions avec les divers intervenants.

5. Alors, en résumé, le segment «élargissement des mesures de lutte» du Programme des pluies acides montre que nous avons fait du progrès, mais que d'autres mesures devront être prises afin de résoudre ce problème une fois pour toutes.

## Engagements internationaux

6. On s'accorde à dire qu'au moins 50 p. 100 des pluies acides qui tombent dans l'Est canadien proviennent des émissions de dioxyde de soufre des États-Unis. L'objectif du *Plan vert du Canada* visant à conclure une entente transfrontalière sur la qualité de l'air avec les États-Unis a été atteint le 13 mars 1991 lorsque le Premier ministre du Canada et le Président des États-Unis ont signé l'*Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air*.
7. À titre de membre de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, le Canada a signé le Protocole d'Helsinki, acceptant de réduire les émissions annuelles de dioxyde de soufre de 30 p. 100 par rapport aux niveaux de 1980 d'ici 1993, fixant ainsi à 3,2 millions de tonnes les émissions canadiennes maximales de SO<sub>2</sub> en 1993.
8. De plus, le Canada et 24 autres pays membres ont signé un accord de protocole en 1988, engageant le Canada à maintenir les émissions d'oxyde d'azote aux niveaux de 1987 à d'ici 1994. Ces engagements seront en grande partie respectés grâce à l'application du Plan de gestion canadien des NO<sub>x</sub>/COV visant à lutter contre le smog.
9. Dans le cadre de l'*Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air*, le Canada étendra le maximum de 2,3 millions de tonnes métriques des émissions de dioxyde de soufre (pour les sept provinces de l'est de la Saskatchewan) de 1994 à l'an 2000. En substance, l'Accord réaffirme également l'engagement du Protocole de la CENUE sur la pollution atmosphérique transfrontalière (1985), communément appelé Protocole d'Helsinki. D'ici l'an 2000, le Canada limitera les émissions nationales de dioxyde de soufre à 3,2 millions de tonnes. Les progrès réalisés en vertu de l'Accord étaient signalés dans un rapport en 1992 et le seront à tous les deux ans.
10. Les États-Unis se sont engagés à réduire les émissions annuelles de SO<sub>2</sub> d'environ 10 millions de tonnes par rapport aux niveaux de 1980 d'ici l'an 2000, ce qui représente une réduction d'environ 40 p. 100.

## Vérification des progrès réalisés

11. La vérification des progrès réalisés comprend tout une gamme d'activités en grande partie scientifique, dont l'objectif est de s'assurer que le programme de lutte atteint les objectifs visés.
12. Un solide programme scientifique a toujours été une partie intégrante du Programme canadien des pluies acides. Une base scientifique bien établie a contribué à l'identification et a permis de trouver et de négocier des solutions. Ensuite, la contribution scientifique consistera à vérifier si ces solutions sont efficaces. Elle permettra éventuellement de savoir si les mécanismes de lutte nécessitent certains ajustements pour répondre aux résultats mesurés.